

Retraites Cheminots



http://www.fo-cheminots.com/retraites.htm

Lettre aux Retraités

Evolution des prix depuis janvier 2013

2013: + 0,9 %

2014: + 0,1%

2015: + 0,2%

2016: + 0,6%

2017 : + 1,4%

(chiffre INSEE)

Janvier 2018 : - 0,1%

Février 2018 : + 0 %

Mars 2018: +1%

Avril 2018 : + 0,1 %

Evolution des pensions:

1,3 % au 1er avril 2013 (moins 0,3% de *CASA*)

0.1% au 1er octobre 2015

0,8% au 1^{er} octobre 2017 Edito : La grève contre une réforme de destruction de service public !

Quels qualificatifs pour désigner le gouvernement et la direction SNCF à ses ordres dans ce conflit ? Sourds ? Obtus ? A l'heure où nous écrivons, les cheminots sont toujours en grève, 2 jours sur 5. Le projet de loi dit de «Pacte Ferroviaire » prépare la disparition de la SNCF et la disparition des cheminots. C'est même une étape d'une vaste offensive contre les services publics, les salariés et leurs Statuts! C'est pourquoi il faut exiger son retrait!

Les cheminots sont donc dans un combat légitime dont nous ne pouvons que rappeler quelques points :



Non à la suppression du statut! Le statut n'est pas la cause du mauvais fonctionnement des TER.... C'est même le contraire! Le statut est la garantie pour les voyageurs que les cheminots appliquent les règles de sécurité indépendamment des critères économiques sans que cela ne puisse leur être reproché. Le statut peut donc être étendu à l'ensemble des entreprises ferroviaires comme cela s'est fait pour EDF/GDF

Non à l'ouverture à la concurrence (rappelons qu'aucun bilan de l'ouverture à la concurrence du fret ferroviaire n'a été tiré)! Et les grévistes de 1995 peuvent se souvenir que l'une des revendications était « Non à la filialisation du Sernam! » On voit où en est le Sernam aujourd'hui!

Le 7 mai, la rencontre avec le premier ministre Philippe n'a fait que confirmer le Gouvernement dans son dogmatisme et son amateurisme! En clair on détruit le Statut et on « négocie » sur un champ de ruines. Nos camarades actifs ont donc toutes les raisons de poursuivre la grève, l'amplifier et la durcir. Quand on parle à quelqu'un un peu dur de la feuille, une seule solution : hausser le ton! Et c'est bien cela qu'a affirmé notre Congrès confédéral Force Ouvrière en déclarant : « le congrès considère que la perspective d'une mobilisation interprofessionnelle est aujourd'hui nécessaire, y compris par la grève. » C'est entendu?



Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités : Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOUNEAU, Jean-Louis. PONNAVOY, Daniel DELMOTTE,

SOLIDARITE!



La fédération FO des Cheminots et ses militants sont donc impliqués à 100 % dans le conflit contre le « Nouveau Pacte ferroviaire », voulu par le gouvernement et appuyé par la direction de la SNCF.

A l'heure ou nous écrivons, la grève appelée « 2 jours sur 5 » par les organisations syndicales dites représentatives est fortement suivie. Certains de nos camarades en sont au 17 ou 18ème jour de grève voire plus. Inutile donc d'épi-





loguer sur la nécessaire solidarité financière qui doit se manifester de façon massive!

Il suffit de faire un don direct à la fédération des cheminots, sous forme de chèque à l'ordre de la fédération FO des Cheminots.

Nous comptons sur vous!





Un congrès Confédéral Force Ouvrière renforçant le syndicalisme militant!

Le congrès confédéral s'est tenu du 23 au 27 avril 2018 à Lille

La fédération FO Cheminots, ses syndicats, et ses retraités, étaient bien représentés par la présence des camarades Bernard Scrick, Gérard Dambre, Michel Kermiche Jean Jacques Melloul Henri Rochas, Eric Falempin, Régis Mounier, Gérard Le Mauff

Les interventions à la tribune des camarades cheminots ont été très écoutées par les 3500 délégués réunis puisqu'elles relataient le conflit majeur en cours à la SNCF dans le contexte du nouveau Pacte Ferroviaire engagé par le Gouvernement.

Les cheminots et leur fédération FO se trouvent renforcés dans leurs revendications tout comme dans leur grève puisque la résolution générale dé-

battue et rédigée lors de ce congrès reprend notamment celles-ci.

Extrait de la résolution d'orientation générale :

« Le Congrès soutient l'ensemble des syndicats FO, du public comme du privé, en combat et qui se mobilisent pour une juste répartition des richesses, pour garantir nos droits collectifs et nos statuts et pour résister à une logique d'individualisation de la société visant à « déprotéger » tous les travailleurs. Face à toutes les attaques actuellement en cours, les mobilisations se multiplient dans une multitude de secteurs dans les EHPAD, la fonction publique, Air France et Aéroport de Paris, la grande distribution, les banques, etc.

Le Congrès affirme en particulier son total soutien aux cheminots en grève depuis plusieurs semaines, et à la fédération FO des cheminots. Le Congrès exige le retrait du projet de loi, le maintien du statut particulier des cheminots, ainsi que le maintien du service public ferroviaire. Le Congrès apporte son soutien indéfectible aux travailleurs dans la lutte, en France et dans le monde entier. Compte tenu de l'extrême gravité de la situation et des risques qui se profilent pour les travailleurs, les droits sociaux, notre modèle social et les valeurs républicaines, le congrès considère que la perspective d'une mobilisation interprofessionnelle est aujourd'hui nécessaire, y compris par la grève. Il donne mandat à la Commission Exécutive et au Bureau Confédéral pour prendre toutes les dispositions et initiatives dans ce sens, y compris en lien avec toutes les confédérations syndicales, à la recherche de la plus grande unité possible. Il appelle toutes les structures FO, tous les militants, à rester réactifs et mobilisés. **Résister, revendiquer, reconquérir.**



Rappelons que le rapport d'activité été approuvé à une courte majorité :

14 707 validées

13 579 exprimées

5 996 pour

5 868 contre

1 715 abstention

Et que le camarade Pascal PAVAGEAU a été élu Secrétaire Général de la Confédération par 96,84% des voix.

UN PEU D'HISTOIRE: Historique du statut

En 1878 des petits réseaux de chemin de fer déficitaires avaient été rachetés par l'État, formant le réseau de l'État. En 1908, l'État reprit également à son compte la compagnie de l'Ouest avec les gares de Saint-Lazare et Paris-Montparnasse faisant passer son personnel à 65000 agents. La loi du 4 septembre 1912 dota le réseau d'un statut plus favorable que l'application du droit commun de l'époque.

La guerre de 1914-1918 arriva et les cheminots payèrent un lourd tribut. Il fallait en tenir compte et de plus il fallait reconstruire et arriver à recruter du personnel qualifié. Le gouvernement souhaitait donc l'harmonisation des salaires, l'application de la loi du 25 avril 1919 sur la journée de 8 heures et l'élaboration d'un statut national du personnel calqué sur celui de l'État. Ce n'était pas du goût des compagnies qui rechignaient à appliquer ces décisions. Cela entraîna avec le non-respect du droit syndical la grève en deux temps de 1920. Le statut et les échelles de traitement furent notifiés aux compagnies le 27 mars 1920 mais il fallut une injonction du ministre le 17 avril pour que les compagnies se résignent à mettre ces décisions en place. Le nouveau statut définissait le recrutement, les congés et la maladie, la notation, les récompenses et les sanctions, la cessation de fonctions et la représentation du personnel. Par rapport au statut de 1912, les chapitres de représentation du personnel, notation et congés étaient améliorés.



La grève générale de 1936 aboutit à l'avènement du gouvernement du front populaire et à l'accord de Matignon du 7 juin 1936. Cet accord prévoyait notamment la négociation de

conventions collectives qui furent adoptées par la loi du 24 juin 1936.

Les compagnies privées étant en difficulté c'est l'État qui reprit les concessions aboutissant à la Convention de nationalisation du 31 août 1937 et à la création de la SNCF à compter du 1er janvier 1938. Les textes de la Convention collective dont la négociation avait été entreprise avec les anciennes compagnies furent approuvés par le Conseil d'administration de la SNCF en trois étapes : 23 mars 1938, 3 août 1938 et 24 juillet 1940. La Convention collective était plus favorable que



le statut de 1920 avec notamment des avancées sur le droit syndical et la représentation du personnel, la rémunération, les congés, l'avancement etc. Au cours de la guerre 1939 à 1945, un « règlement du personnel » fut élaboré par la Direction à

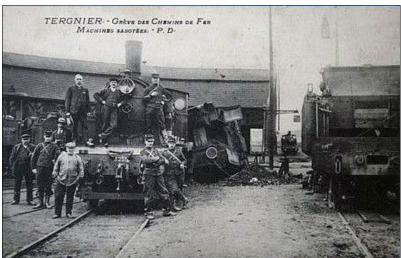
> partir des textes de la Convention collective. La règlementation du travail et les facilités de circulation, relevaient quant à elles de règlement spécifiques homologués par le ministère des Travaux publics.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, fut votée la loi du 23 décembre 1946 sur les Conventions collectives. Cette loi précisait cependant que les salaires relevaient du domaine du gouvernement.

Les négociations de la Convention collective à la SNCF furent interrompues par les grèves de fin 1947 et 1948. La nouvelle loi du 11 février 1950 fut votée et rendait aux entreprises privées l'entière liberté de né-

gociation avec leurs salariés sur les conditions de travail et les rémunérations dans le cadre d'une convention collective. Mais cette loi excluait de son champ d'application les entrepri-

ses publiques dont le personnel se trouvaient soumis à un statut relations collectives entre la SNCF et son personnel", toujours législatif et réglementaire. Deux décrets furent publiés le 1er juin 1950. Le premier classait la SNCF comme entreprise devant relever d'un statut. Le second modifiait les attributions du CA de la SNCF et décidait que les travailleurs des chemins de fer seraient régis par un Statut négocié librement avec la Direction sauf pour la partie rémunération qui restait strictement encadrée par l'État. Les fédérations de cheminots protestèrent



contre ces décrets et les discussions furent interrompues par les grèves de mars 1951 et août 1953 à l'initiative de Force Ouvrière. En septembre 1954, les chapitres du statut traitant de l'admission au cadre permanent, du déroulement de carrière, du changement de résidence et des mesures disciplinaires et en décembre 1955 celui sur les cessations de fonction furent homologués par le gouvernement. Ce compromis entre une Convention collective et un Statut fut dénommé "Statut des

en vigueur et objet de la polémique actuelle.

Quels privilèges dans ce statut ? Aucun. Ses 12 chapitres dont un réservé ne traitent pas de la réglementation du travail, des facilités de circulations, des retraites qui relèvent de décisions ministérielles. Alors les congés ? un jour de plus que dans le privé selon "Les Echos", 28 jours contre 25 pour le socle de

> base du droit commun selon la Vie du Rail, mais dans le privé certains accords collectifs peuvent être plus avantageux., pouvant aller jusqu'à 50 jours. Le droit syndical ?Il est légitime et les cheminots l'ont obtenu par la négociation. La garantie de l'emploi ? Oui, le licenciement pour cause économique n'est pas possible mais le statut prévoit cependant trois possibilités de départ : démission, retraite ou radiation. Sans parler de la mise à la réforme dont la SNCF sait user largement!

En contrepartie les cheminots n'ont pas droit aux chèques congés et aux chèques restaurants pour ne citer

que cela. Alors, bien plus que des avantages les cheminots défendent un symbole. Jean Louis Ponnavoy

SOURCES: Georges Ribeill, Des faveurs patronales au privilège corporatif "Histoire du régime des retraites des cheminots des origines à nos jours (1850-2003)".— Gérard Le Mauff, À propos du Statut des cheminots, plaquette éditée par la Fédération Force Ouvrière des Cheminots, Paris juin 2013. Articles de la Vie du rail, en mars 2018. et recherches diverses sur internet. Informations diverses relevées sur les sites Internet.

ELECTIONS CAISSE DE PREVOYANCE

Les élections des 2 représentants retraités au Conseil d'Administration de la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel SNCF vont avoir lieu (très probablement fin octobre) comme il y a cinq ans, par un vote par correspondance.

La section nationale des Retraités invite les adhérents Retraités Force Ouvrière à se mobiliser pour préparer

ce scrutin, que ce soit pour les actes de candidatures, les tracts d'appels au vote, l'organisation de la campagne.



Qu'on se le dise !!!



















M.Macron et son gouvernement continuent, les retraités et les retraitées aussi. Journée nationale de manifestations décentralisées le jeudi 14 juin 2018.

Les organisations de retraité-e-s du groupe des 9 (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble & Solidaires-UNRPA) se sont réunies le 11 avril 2018 pour décider des suites à donner aux mobilisations engagées par elles, notamment le 28 septembre 2017 (80 000 manifestants) et le 15 mars 2018 (plus de 160 manifestations et plus de 200 000 manifestants).

Unanimement, elles ont constaté que la colère manifestée par les personnes retraitées le 15 mars était le résultat d'une accumulation d'attaques menées à leur encontre par les gouvernements depuis le printemps 2014 : gel des pensions, création ou augmentation de taxes, suppression de dispositions fiscales spécifiques, etc. Depuis son installation à la présidence de la République, M.Macron n'a cessé d'ignorer les revendications des personnes retraitées, de les caricaturer comme des « riches » et des « nantis », le tout se poursuivant par une augmentation de 25 % de la CSG qui ampute très fortement le pouvoir d'achat d'un grand nombre de retraité-e-s depuis le 1^{er} janvier 2018.

L'énorme succès des manifestations a incité le premier ministre à effectuer un tout petit geste, à exonérer d'augmentation de la CSG 0,6 % des retraité-e-s... en 2019. Ce premier recul reste bien trop limité pour calmer les personnes retraitées en colère.

Les 9 organisations ont décidé d'accentuer la pression sur le gouvernement et sur les parlementaires qui ont notamment voté la loi de Finances 2018 et la loi de Financement de la Sécurité Sociale 2018.

Dès maintenant, est proposée à la signature une pétition exigeant qu'une loi de finances rectificative soit prise annulant la hausse de la CSG pour tous, mettant fin au gel des pensions et décidant de la revalorisation de toutes les pensions. Depuis des mois, les députés de la majorité parlementaire veulent nous expliquer leurs réformes. A notre tour nous allons leur faire un peu de pédagogie pour qu'ils apprennent ce qu'est la vraie vie des retraité-e-s.

Le jeudi 14 juin sera une nouvelle journée nationale de manifestations décentralisées dans tous les départements, au plus près des retraité-e-s.

Le fait que d'autres mobilisations sociales et syndicales se développent dans le pays est considéré comme un élément supplémentaire nécessitant le maintien d'une pression spécifique de tous et toutes les retraité-e-s.

En effet, le gouvernement multiplie ses « réformes » qui sont autant d'attaques contre certaines catégories sociales : en multipliant les cadeaux fiscaux et sociaux aux plus riches (laxisme à l'égard de la grande fraude, baisse de l'impôt sur les sociétés à 25 %, plafonnement de l'imposition des dividendes à 30 %, suppression de l'impôt sur la fortune pour les titulaires de portefeuilles boursiers, etc.), il accentue les déficits publics et il maintient la dette, lesquels sont ensuite mis en avant pour expliquer une politique d'austérité à l'égard du plus grand nombre s'accompagnant notamment d'une réduction des crédits alloués aux dépenses sociales, de solidarité et de financement des services publics (hôpitaux, EHPAD, etc.).

Les propos tenus le 12 et le 15 avril à la télévision par le Président de la République confirment qu'il ne veut toujours rien comprendre de la colère des retraité-e-s. Il nous dit qu'il ne prend pas les retraité-e-s « pour un portefeuille », peut-être, mais il les prend bien pour un porte-monnaie ... dans lequel il tape pour aller grossir les portefeuilles d'une minorité privilégiée.

François Thiéry-Cherrier (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)
Didier Hotte (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)
Jacqueline Valli (UNAR-CFTC, 128 avenue Jean Jaurès, 93697 Pantin cedex)
Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)
Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)
Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)
Michel Salingue (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)
Francisco Garcia (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)
Jacques Sanchez (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)

VIE DES SECTIONS

Réunion des Retraités de Villeneuve St Georges le 12 Avril 2018



Assemblée Générale des Retraités de la Région de Tours le 20 Mars 2018

c'est Claude JEHAN qui présente le rapport d'activité. Les sujets abordés font l'objet de riches échanges :

les Ordonnances sur la loi « Travail » ont été discutées et adoptées, sans réel amendement favorable aux salariés, pendant l'été 2017. Cela s'est fait, malgré quelques manifestations, dans l'indifférence générale et le laisséfaire bienveillant de plusieurs OS. Notre confédération se montrant compréhensive sur le sujet au grand étonnement de nombre d'entre nous, le bureau confédéral s'est même fait contredire par la CE Confédérale, comme cela a été indiqué lors de notre Congrès Fédéral de l'automne 2017.

Pour nous, retraités, c'est une hausse de 1,7 point de la CSG qui nous frappe et le blocage des pensions perdure accentuant ainsi les pertes de pouvoir d'achat des retraités.

Nous retrouvons le même mépris gouvernemental quand il s'agit de prendre des mesures pour accompagner le vieillissement de la population. Que ce soit l'hôpital dont les soignants s'estiment à juste titre abandonnés. Que ce soit les EHPAD dont le personnel notoirement insuffisant (même leurs directeurs le disent) peinent à apporter l'aide nécessaire aux plus âgés (sans parler des prix prohibitifs qui y sont pratiqués); rien n'est fait pour apporter une fin de vie digne à nos anciens.

Les perspectives 2018 n'ont rien pour nous réjouir.

Ni augmentation des pensions en perspective, ni baisses de charges (impôts, cotisations diverses). En conséquence **les manifestations de retraités** continuent telle celle du 15 mars dernier. Bien que la mobilisation soit d'autant plus forte qu'une unité syndicale existe sur les revendications, elles n'ont que peu d'effet. Si la mobilisation des retraités est incontournable pour faire bouger le gouvernement, il semble nécessaire de trouver de nouveaux moyens d'action pour gagner en efficacité.

La réforme de la SNCF à la hussarde appelle à une réaction vigoureuse et déterminée. Des actifs, bien sûr, mais aussi des retraités. Aucun cheminot ne sera en trop pour défendre notre statut, notre entreprise publique, et la reprise par l'Etat d'une dette d'aménagement du territoire dont l'Etat s'est défaussé sur la SNCF.

La réunion se termine par le pot de l'amitié, suivi d'un repas fraternel.

Assemblée Générale de Retraités de l'Hérault à Sète le 29 mars

C'est Jean Milot qui présida les débats, avec la participation d'Eric FALEMPIN



Nous avons évoqué les sujets d'actualité qui ont fait l'objet d'un large débat

CSG: Les retraités qui se retrouvent de plus en plus démunis face au relèvement de cette contribution à hauteur de 1,7 point supplémentaire prélevée tous les mois.

EHPAD : Avec son lot de conditions humanitaires dégradantes.

Ensuite, nous rentrons dans le vif du sujet de la SNCF avec Le RAPPORT SPINETTA.

_où l'on sait qu'ils veulent abattre Le STATUT, la vente des ateliers de maintenance, les 3 EPIC qui vont passer en société anonyme Sans oublier la forte diminution des moyens syndicaux, résultant de la Loi Macron sur le Code du travail

UNE ATTAQUE SANS PRÉCÉDENT, QUI DEMANDE A NOS YEUX_UNE UNITÉ SYNDICALE IN-DISPENSABLE.

Rappel: l'augmentation des pensions sera repoussée au 01 janvier 2019 au lieu du 01 octobre





Prochaines réunions de Retraités:

Ile de France le 16 mai

Rennes la réunion du 29 mai est reportée

Alsace (Chatenois) le 12 juin (avec Didier Hotte)